

AU/31/1.1.3/20230901/124

Objet : Marché de service d'assistance technique pour la gestion du service de restauration collective

Le Maire de MONTEUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1611-7-1 et D.1611-16 à D.1611-26 ;

VU la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique, notamment son article R2122-8 ;

CONSIDERANT les besoins de la Commune en assistance technique pour réorganiser le fonctionnement de la cuisine centrale et des cuisines satellites afin d'optimiser la qualité du service de restauration collective ;

CONSIDERANT que la proposition de la société Cuisine Traditionnelle en Collectivités (C.T.C.) permet de répondre aux besoins de la Commune,

DECIDE

Article 1 : De signer le marché public :

- dont l'objet est l'assistance technique pour la gestion du service public de restauration collective comprenant la mise à disposition d'un chef cuisinier-gestionnaire expérimenté à temps complet, recruté et rémunéré sous la responsabilité du titulaire ;
- avec la société Cuisine Traditionnelle en Collectivités (C.T.C.), 14 ZA Bompertuis, 13120 Gardanne ;
- dont le montant global et forfaitaire s'élève à 35 704,48 euros HT ;
- pour la période du 4 septembre au 31 décembre 2023.

Article 2 : Les crédits nécessaires au règlement de ces prestations seront inscrits au budget de la Commune.

MONTEUX, le 1^{er} septembre 2023

Acte Exécutoire

Envoyé le : 1.09.2023

Publié le : 1.09.2023



Christian GROS

Maire de MONTEUX